

Séance du 30 octobre 2014 à 19 heures

Commune de Catus – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, Jeudi trente octobre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Catus –Salle des fêtes*

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration  
7 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)  
procuration de M. SINDOU Géraud (tit), Mme LASFARGUES  
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme  
LOOCK Martine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M.  
BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme BONNET  
Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU  
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA  
Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COLIN Henri (tit), M.  
DELPECH Bernard (tit), M. COUPY Daniel (tit) procuration de Mme  
LAGARDE Geneviève (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE  
Brigitte (tit),

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS

M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit),  
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre  
(sup),

CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),  
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),  
M. PLANAVERGNE Jean-François (sup) procuration de Mme  
VALETTE Roselyne (tit),

FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),  
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),  
Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PONS Stéphane (sup),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),  
M. BESSEDE Arnaud (sup) procuration de Mme DESSERTAINE  
Brigitte (tit),

PONTCIRQ  
PRADINES

M. CHATAIN Thierry (tit),  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD  
Daniel (tit),

SAINT CIRQ LAPOPIE  
SAINT DENIS CATUS  
SAINT MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. MIQUEL Gérard (tit),  
M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),  
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAUUR Pascal (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

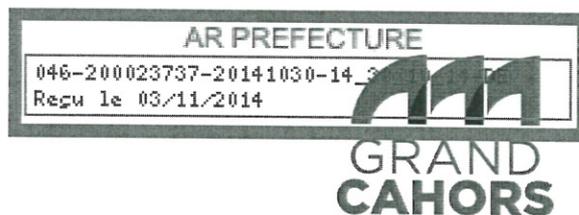
M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POPULATION – Communication

Objet : Mise en vente des billets de la saison musicale 2014 - 2015 sur internet

A été adopté à L'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 30 octobre 2014

Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Annette CASTEL-GAY  
Service : Communication

**Objet : Mise en vente des billets de la saison musicale 2014 - 2015 sur internet**

La Saison musicale de l'auditorium offre une qualité de programmation exceptionnelle. Afin d'en assurer la promotion, il est nécessaire de diversifier les points de vente et de faciliter l'accès à la vente. Dès lors, il est possible de faire appel à un mandataire qui gère un réseau informatique national de vente de billets de spectacles, d'événements sportifs, culturels et de loisirs.

Ce nouveau dispositif a pour objectif :

- D'augmenter la visibilité de l'événement sur internet,
- De faire rayonner la saison au-delà du territoire de l'agglomération via une communication assurée par les partenaires de la grande distribution,
- De rendre accessible nos événements à un plus grand nombre de spectateurs.

Le principe est simple : il suffit, pour chaque concert, de signer un ordre de mise en vente qui attribue un quota de billets au mandataire. La commission est perçue par le mandataire sous forme d'une majoration du prix du billet, payée par le spectateur à l'achat. Il est possible de faire cesser la vente à tout moment afin de rapatrier les billets invendus.

Les modalités de vente des billets en ligne seront fixées dans le cadre de la convention à intervenir. La commission de rétribution du prestataire ne pourrait excéder, à titre indicatif, 10 % du tarif voté par la collectivité, soit une commission de 2 € par place adulte vendue au prix de 22 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver ce nouveau mode de vente de billets ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que tous les actes consécutifs à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**

